

DEPARTEMENT des YVELINES
COMPTE RENDU DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS.

Séance 2019.6 du 17 DECEMBRE 2019

Date de la convocation : 12/12/2019
Date d'affichage : 13/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 décembre à 20H30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard GUEGUEN, Maire.

Présents : Mesdames : C COLIN, B GUIBERT, E. ROSAY, D TACYNIAK
Messieurs : F. GOUBY O HANEL arrivé après les délibérations,
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : J FLAMENT donne pouvoir à D TACYNIAK

Absents : P HUMEAU, P MERHAND

A été élue secrétaire : D TACYNIAK

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2019.6.1 : FINANCES : Intégration du budget Habitat au Budget communal

Le conseil délibère et décide à l'unanimité d'intégrer le budget habitat au budget communal. L'ensemble des opérations comptables de cette intégration sera effectué sur l'exercice 2020 et soumis au vote du conseil au moment du vote des budgets 2020.

D 2019.6.2 : FINANCES : Autorisations De Dépenses

Considérant que le budget primitif sera soumis à l'approbation du conseil municipal au plus tard le 15 avril 2020, afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services publics jusqu'à l'adoption du budget, il est nécessaire d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au BP 2019.

Le conseil, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au BP 2019

CREDITS OUVERTS BP 2019	266 218
DEPENSES AUTORISEES (1/4)	66 554

CHAPITRES	AUTORISATIONS 2020
20	46 000
21	20 554
TOTAL	66 554

PORTER A CONNAISSANCE :

Mise à disposition des rapports annuels 2018 :
sur la qualité de l'eau (SIRYAE)
sur le service public assainissement (SIAHVY)

DECISIONS DU MAIRE

DDM 2019.10 : Renouvellement de la convention d'occupation à titre gratuit à M Rougé berge sud du Rhodon

DDM 2019.11 : Notification du marché de location du parc de photocopieurs à SHARP

DDM2019/12 : Renonciation au droit de préemption sur la propriété GINGUENE, 3 chemin de la messe (535 000€)

Entrée de O Hänel en séance.

QUESTIONS DIVERSES

Décorations de Noël :

- Mme Guibert fait remarquer l'absence certaine de décorations et illuminations de Noël, en particulier sur le hameau de La Brosse. M Gueguen précise que l'association St Lambert en Fête qui avait sollicité les habitants pour qu'ils participent à la décoration du village a regretté le manque d'aide des habitants pour participer à l'installation de ces décorations.

Mme Guibert indique également que lors de sa réunion de travail d'octobre, le Conseil Municipal avait convenu de ne pas installer les bandeaux lumineux « traversées de route » car abîmés, mais de maintenir toutefois les illuminations en place sur les lampadaires. A ce jour, les branchements n'ont pas été faits et nos rues manquent par conséquent d'un évident aspect festif.

Bien qu'à une semaine de Noël, Mme Tacyniak demande qu'on regarde combien cela coûte de mettre les illuminations des lampadaires en place et selon le prix, de le faire, même si ce n'est que pour 4 semaines.

Sécurité :

Mme Guibert demande où en est l'avancement de la mise en place effective de la limitation de vitesse à 30km/h dans St Lambert, votée par le Conseil l'an dernier. M. Gueguen indique qu'il rencontre le Conseil Départemental le 7/1 pour définir les emplacements des panneaux.

Culture :

- Mme Guibert précise que 17 personnes de St Lambert ont participé le 28 novembre à la sortie organisée à Paris sur le thème «de St Sulpice à l'Odéon » et ont apprécié cette promenade historique.

- Mme Colin indique que le 8^{ème} Concert du 8 décembre organisé par la Commission Culture en partenariat avec « St Lambert en Fête » au profit de l'association « Aime la Vie » a remporté un beau succès et permis d'apprécier la virtuosité de 3 professeurs de conservatoire.

Frelons asiatiques :

Mme Rosay a repéré un énorme nid de frelons asiatiques à côté de chez elle, sur la parcelle exploitée par l'EARL le Métayer. M Gueguen rappelle que la CCHVC prend en charge 50% des montants dépensés (cf site de la CCHVC).

Assainissement :

M Hänel rappelle le recours déposé par l'AAVRE et Milon la Chapelle, toujours en cours d'instruction auprès du Tribunal Administratif de Versailles, et regrette que la Commune perde un temps précieux dans la mise en place de la station d'épuration, indispensable pour la préservation de l'environnement et le traitement de la pollution.

Ecole :

- M Gouby indique que la Directrice de l'Ecole, Madame Gosgnach est de retour dans ses fonctions. Il rappelle aussi que le marché de Noël organisé par les parents d'élèves avait lieu ce week-end.

- Mme Tacyniak mentionne que des ventes de sapins de Noël ont été organisées à l'école par les parents d'élèves et qu'il aurait été tout de même souhaitable de consulter l'entreprise locale Barbier à La Brosse, ne serait-ce que pour en avoir les tarifs, à toutes fins utiles.

Les vœux 2020 du Conseil Municipal auront lieu le dimanche 12 janvier au centre Port-Royal à 18h00.

Ils seront précédés d'un spectacle GRATUIT organisé par la Saint Lambert en Fête pour enfants et grands à 16h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le Maire,

B. GUEGUEN